

Opération 1000 cafés

Fiche de présentation

Le programme 1000 cafés a été lancé en 2019 dans le cadre de l'Agenda Rural pour créer ou recréer des lieux de convivialité dans les communes de moins de 3 500 habitants où il n'y a plus de lieu de rencontre. Cette initiative part des constats suivants :

- **Plus de 30 % de la population française** vit dans des communes de moins de 3 500 habitants
- **60 % des communes rurales** ne disposent plus d'aucun commerce
- **8 habitants sur 10 des communes rurales** souhaitent qu'un café s'installe dans leur commune

Le programme entend donc répondre à ces attentes, en proposant un projet d'avenir pour contribuer à la revitalisation des petites communes rurales en ouvrant 1000 cafés dans 1000 communes de moins de 3 500 habitants. Les principes du projet sont les suivants :

1. Concevoir le café comme un **espace de convivialité multi-services** qui proposera un café avec une licence IV et une petite restauration légère, et une gamme de services de proximité qui n'existent plus dans la commune.
2. Créer un projet au plus près de chaque territoire : **faire participer les habitants des communes**. Écouter leurs besoins et envies, c'est s'assurer que le café vivra pleinement demain.
3. **Mutualiser les ressources de création et de gestion des cafés** : faciliter l'accès aux locaux, mutualiser des fournisseurs, proposer des outils de gestion, accompagner les relations avec les institutions.

L'appel à projet comprend deux volets :

- Un appel à candidatures concernant la **gestion des cafés multi-services**, ouvert à tous.
- Un appel à projets pour **identifier des lieux et des communes candidates à la création d'un café multi-services**. La candidature doit impérativement être portée et validée par le/la Maire de la commune concernée par le projet de café. L'appel à candidature est ouvert en continu. Le soutien des maires permettra d'identifier des locaux adaptés à l'ouverture d'un café multi-services. Les communes candidatent sur la base d'un appel à projet national.

Accompagnement dans la construction du projet par l'association : Le groupe accompagne la commune dans le montage du projet y compris la concertation avec les habitants pour identifier le type de services à inclure (épicerie, restauration, retrait d'argent...). Il travaille sur différents modèles de projets et développe des partenariats de services, notamment avec La Poste (relais commerçant) et le Crédit agricole (Point vert).

Le groupe SOS aide de plus au recrutement des gérants. Il a pour cela constitué une base de données de 3 000 gérants potentiels pour pouvoir si besoin proposer des candidats aux conseils municipaux des communes. Le groupe accompagne le gérant sur la partie administrative et gestion (outil, formation, fournisseurs). Le groupe SOS assure si besoin une rémunération au SMIC du gérant pendant 1 à 2 ans, le temps que le café trouve son équilibre économique.

L'association n'intervient cependant pas sur la question immobilière des projets. Il appartient à la commune de porter le projet immobilier : identification des locaux (y compris le logement du gérant), acquisition et travaux si nécessaire, etc.

Dans le cadre de l'initiative "1000 cafés", le GROUPE SOS est opérateur. Il crée et reprend des cafés multi-services sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, avec « 1000 cafés », le groupe SOS

Mise à jour le 15 février 2021

endosse le risque entrepreneurial du projet, recrute et outille les gérants de ses futurs établissements, crée une dynamique de réseau et de mutualisation favorable au développement des cafés et développe l'offre de services des cafés.

Critères d'éligibilité : Les candidatures doivent remplir les critères d'éligibilité cumulatifs suivants :

- Le projet doit être situé dans une commune de **moins de 3500 habitants**
- Le projet doit être situé dans une commune **ne disposant pas de café ou dont le café est menacé de fermeture**
- La commune dispose ou a connaissance d'un **local sur son territoire pouvant se prêter à l'activité d'un café et de préférence**, permettant le logement de 2 salariés

La candidature peut être déposée à tout moment il n'y a pas de date limite de candidature. L'instruction est réalisée progressivement, nous revenons vers chaque mairie afin de compléter les informations nécessaires pour programmer une éventuelle visite.

Toutes les informations, ainsi que le dossier de candidature sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://www.1000cafes.org/>.



Contact de la délégation locale de l'ANCT – pref-anct@correze.gouv.fr

Claire QUELIN, Cheffe de bureau – Bureau de l'appui territorial, Préfecture de la Corrèze

Noémie MEYER, Cheffe de mission suivi, animation et conseils projets territoriaux, DDT19